

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **mercredi, le 24 août 2016, 11 heures**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, à 11 heures, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents :

Madame Doris Larose et messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande et Daniel Berthiaume, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Diné, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du conseil ont bien reçu l'avis de convocation transmis dans les délais prescrits.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance;
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;
3. Demande de c.a. pour l'installation de deux bornes sèches (sécurité incendie);
4. Lancement d'un appel d'offres public pour la démolition du pont Bailey et la construction d'un nouveau pont;
5. Autorisation à présenter un projet dans le cadre du programme « Fonds des petites collectivités », pour la réfection du centre communautaire au 1890, rue Principale;
6. Période questions;
7. Fermeture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2016-08-18160

Ouverture de la séance

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 11 heures.

ADOPTÉE

**2. RENONCEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS -
TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2016-08-18161

Renoncement à la rémunération supplémentaire des élus

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

Il est résolu unanimement

QUE,

les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

ADOPTÉE

3. DEMANDE DE C.A. POUR L'INSTALLATION DE DEUX BORNES SÈCHES

2016-08-18162

**Demande de certificat d'autorisation – MDDELCC
Installation de deux bornes sèches (sécurité incendie)**

CONSIDÉRANT QUE, suivant nos obligations en matière de protection incendie, le directeur recommande l'installation de deux bornes sèches, à savoir une sur le chemin Pointe-à-Baptiste et sur le lot 52 ;

CONSIDÉRANT QUE ces installations sont soumises à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE,

le directeur général adjointe et directeur du Service de la gestion du territoire, soit et est autorisé à déposer une demande auprès du MDDELCC pour l'obtention des certificats d'autorisation requis pour l'installation de deux bornes sèches.

ADOPTÉE

**4. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉMOLITION
DU PONT BAILEY ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT**

2016-08-18163

**Lancement d'un appel d'offres public
Démolition du pont Bailey et construction d'un nouveau pont**

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs confirmait l'admissibilité de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme relatif aux travaux de restauration des traverses de cours d'eau et son acceptation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE,

le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la démolition du pont Bailey et la construction d'un pont au même endroit, et ce, suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur Tom Cournoyer.

ADOPTÉE

**5. AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS », POUR LA
RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

2016-08-18164

**Présentation d'un projet au programme
« Fonds des petites collectivités » - réfection du centre communautaire**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme « Chantiers Canada-Québec » offre un nouveau volet qui s'adresse aux municipalités de moins de 100 000 habitants, à savoir le « Fonds des petites collectivités (FPC) »;

CONSIDÉRANT QUE ce volet permet de présenter des projets pour la construction ou l'amélioration de centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE notre centre communautaire nécessite des travaux d'amélioration importants, notamment et sans s'y limiter, aux systèmes de chauffage, climatisation et ventilation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE,

le Conseil autorise la directrice générale à présenter un projet dans le cadre du programme « Chantiers Canada-Québec », volet « Fonds des petites collectivités », pour l'amélioration de notre centre communautaire.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTION

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-08-18165

Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 11 h 10.

ADOPTÉE

David Pharand
Maire

Claire Diné
Directrice générale et sec.-très.